

2. FAVORISER L'UTILISATION DU VELO

Action 2.2.a. Sécuriser (davantage) les traversées du RAVeL et garantir une connexion depuis les villages proches

<p><u>Description de l'action</u></p> <p>Sécuriser (davantage) les traversées du RAVeL et garantir une connexion depuis les villages proches</p>	<p><u>Action(s) liée(s)</u></p> <p>2.1. Développer un réseau d'itinéraires cyclables communal</p>
<p><u>Objectif(s) poursuivi(s)</u></p> <p>Améliorer les conditions de déplacement des cyclistes et favoriser l'utilisation du vélo en offrant des conditions de déplacements plus sûres et confortables pour les cyclistes</p>	<p><u>Acteur(s) concerné(s)</u></p> <p>Région wallonne, Ville de Leuze-en-Hainaut</p>
<p><u>Lieu(x) concerné(s)</u></p> <p>Traversées de RAVeL (et connexions avec les villages)</p>	<p><u>Budget (estimation)</u></p> <p>€€€(€) (de 10.000 à 100.000 €) en fonction des mesures qui seront prises</p>
<p><u>Degré de priorité et période de mise en œuvre</u></p> <p>Priorité 1 & action à court terme (< 3 ans) : sécurisation traversée N60, N537 et av. de la Libération</p> <p>Priorité 2 & action à moyen terme (< 5 ans) : autres traversées</p>	<p><u>Source(s) et modalité(s) de financement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Service Public de Wallonie - Subside service public de Wallonie - Ville de Leuze-en-Hainaut

2. FAVORISER L'UTILISATION DU VELO

Action 2.2.a. Sécuriser (davantage) les traversées du RAVeL et garantir une connexion depuis les villages proches

Description concrète de l'action

Sécurisation des traversées

Généralités

La Région, en collaboration avec la Commune sur les voies communales, renforcera la visibilité (et la sécurité) des carrefours formés entre le RAVeL et le réseau routier.

De manière générale, outre via le revêtement routier différencié et l'aménagement d'un plateau, un **éclairage** sera placé au droit de chacune des traversées. Par ailleurs, il est préconisé d'apposer le signal de danger A51 (accompagné du panneau additionnel renseignant la nature du danger) également sur les voies de circulation plus locales.

Les voies d'un niveau hiérarchique supérieur sont prioritaires à cet égard, à savoir la N60 (pour laquelle des mesures complémentaires sont préconisées : cf. ci-contre), la N537 et l'avenue de la Libération.

Une attention particulière sera également portée aux nouveaux carrefours qui seront créés à la suite de l'aménagement du RAVeL dans la partie nord de la commune, en particulier dans la traversée du village de Grandmetz.



Cas de la traversée de la N60

Etant donné la vitesse de circulation maximale autorisée sur la N60 (90 km/h) et la charge de trafic circulant sur cette voirie (~ 10.000 véh./j) des mesures complémentaires doivent être envisagées :

- Abaissement de la vitesse (≤ 70 km/h), qui par ailleurs serait pertinent vu la proximité d'un rond-point et d'habitations ;
- Mise en place d'un feu à bouton poussoir (pour les piétons et les cyclistes) doit également être envisagée.

Connexion avec les villages

Complémentaire à l'aménagement du RAVeL dans la partie nord de la Commune, il y a lieu de garantir une connexion avec les villages proches. A ce titre, la rue du Cayoit sera « prolongée » jusqu'au futur RAVeL de sorte à garantir une connexion avec le village de Chapelle-à-Wattines. En d'autres termes, il s'agit de rendre le chemin liant la rue du Cayoit au RAVeL praticable pour les cyclistes (et piétons) : aménagement via un revêtement en dur. Logiquement, ce tronçon prendra la forme d'un chemin réservé.